

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Philippe OBISSIER
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET Arrivée après la délibération n°2
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

¹ Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

Absents excusés :

Annie MOULIN (TRESSERVE)
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2025

Exécutoire le :

Publiée / Notifiée le :

Visée le : **27 MAI 2025**

TRANSITION ENERGETIQUE

Convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025/2029 auprès de l'ADEME

Grand Lac, en partenariat avec le SMAPS, anime le dispositif de Contrat Chaleur Renouvelable territorial pour une période de 3 ans entre mai 2022 et avril 2025. Ce dispositif a permis la mobilisation sur le territoire 4,5 M€ d'aides aux études et à l'investissement pour la chaleur renouvelable, ainsi que financement en totalité d'un poste sur 3 ans.

Les CCR sont des aides déléguées de l'ADEME qui permettent de regrouper plusieurs petits projets d'énergies renouvelables thermiques pour atteindre les seuils planchers d'éligibilité au dispositif « Fonds chaleur » de l'ADEME.

L'ADEME a fait savoir courant 2024 qu'elle souhaitait n'avoir plus qu'un seul interlocuteur CCR en Savoie. L'ADEME a sollicité le SDES pour être cet interlocuteur et piloter un CCR Savoie. Les 7 territoires de Savoie concernés se sont réunis à plusieurs reprises avec le SDES afin d'esquisser la préfiguration d'un tel contrat départemental.

Par délibération en date du 18 février 2025, le Conseil communautaire de Grand Lac a adopté le principe de déposer une candidature commune coordonnée par le SDES pour l'ensemble des territoires de Savoie. Celle-ci a été retenue. Il convient donc à présent de proposer la convention correspondante.

Le niveau d'ambition proposé par le territoire repose sur un calcul établi à partir du nombre d'habitants hors communes possédant un réseau de chaleur (même limité) en fonctionnement ou en travaux (261 207 habitants « hors réseau de chaleur urbains » en Savoie et 41 471 habitants pour Grand Lac). Il est adossé à un objectif de production variant selon l'ambition territoriale proposé à 100 kWh/habitant par les élus.

Cette convention débutant au premier trimestre 2025, permettra de mobiliser, au niveau départemental, une enveloppe d'animation de 450 000 € auprès de l'ADEME et une enveloppe de financement de projet de 13 532 100 € avec un objectif de 27,1 GWh de production supplémentaire de chaleur à la fin du contrat (4,3 GWh pour Grand Lac).

Cette convention serait signée pour une durée de 4 ans au maximum ; elle pourrait être soldée dès que les objectifs contractuels seraient atteints.

Chaque territoire signataire de la présente convention s'engage à porter l'animation locale du Contrat de Chaleur Renouvelable « Territoires de Savoie ».

Il assurera notamment :

- La prospection des cibles identifiées et la communication sur le dispositif,
- Le suivi des porteurs de projets et l'accompagnement technique (rédaction des notes d'opportunité, accompagnement et conseil pour la sélection des bureaux d'études, des entreprises pour les travaux...),
- La présentation du projet en comité d'attribution (élaboration de la fiche projet CCR ADEME, élaboration du dossier d'instruction, contrôle de conformité par rapport aux critères de l'ADEME...),
- La validation de la conformité des réalisations (validation du rapport intermédiaire, suivi des performances réelles de l'installation et validation du rapport final),

- La contribution aux différentes instances de pilotage et d'échanges (CoPil, CoTech, Echanges régionaux sur le CCR...).

Afin d'assumer ces missions, Grand Lac s'engage à mobiliser 0,75 ETP (animation et coordination sur le territoire) qui seront financés par la convention avec le SDES à hauteur de 0,375 ETP, correspondant à :

- Une part fixe de 3 969,17 € par an sur les 3 premières années du contrat,
- Une part variable selon l'atteinte des objectifs du territoire savoyard De 0 à 43 660,87 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la convention de partenariat pour l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable « Territoires de Savoie »,
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68 - Présents : 46 - Présents et représentés : 54 - Votants : 54 - Pour : 54 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.30 : Convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025/2029 auprès de l'ADEME

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5495 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5495-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres